



Rester directrice générale de ma SAS ou devenir salariée ?

Par Arie

Bonjour,

J'aurai besoin d'avis concernant notre situation actuelle. Je vous explique :

Ma maman et moi avons créé une société toutes les 2 en SAS. Ma maman est présidente et moi directrice générale. Je touche un petit salaire (environ 900?) en tant que DG mais ma maman ne se verse pas de salaire pour l'instant.

Toujours avec notre SAS, nous allons ouvrir une boutique temporaire en saison en plus de notre boutique permanente. Nous souhaitons donc augmenter mon salaire pour cette saison et verser un petit salaire à ma maman également que nous ferons évoluer selon les chiffres de la saison.

Ma question est : est-il plus avantageux que je démissionne pour être réembauchée en tant que salariée saisonnière (ou CDD/CDI employée polyvalente) ou que je reste simplement DG rémunérée avec variation de salaire selon les mois ? J'ai pu lire qu'en tant que DG, je n'ai pas droit au chômage si je souhaite démissionner de la société par la suite.

Autre point à préciser qui peut aider à voir ce qui est le plus avantageux pour nous : nous avons pour projet de vendre notre fond de commerce permanent afin de nous concentrer par la suite sur les saisons uniquement.

Merci d'avance pour les conseils que vous pourrez nous apporter. Notre comptable va bien entendu regarder de son côté également mais avoir plusieurs avis peut nous aider à trouver la meilleure solution pour nous. Nous n'y connaissons pas grand chose ! haha

Encore merci d'avance !

Gabrielle